



ENTRE L'ÉTAT ET LES CITOYENS : L'ASSOCIATIF. QUEL SENS AU 21^E SIÈCLE ?

Maï Paulus

Analyse ASPH 2019

(1) Image par [Tobias Kozlowski](#) de [Pixabay](#)

Éditrice responsable :
Ouiam Messaoudi - Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles



Nous vivons une crise structurelle du capitalisme néolibéral, dans laquelle les inégalités sont croissantes. Les citoyens font de moins en moins confiance aux grandes institutions, telles que les gouvernants politiques et les partis politiques¹. Dans cette analyse, nous nous questionnons sur le rôle des structures intermédiaires, situées entre l'État et les citoyens, dont nous faisons partie. Ces structures intermédiaires sont très diverses, au vu des acteurs qui la composent, de leur degré d'institutionnalisation, de leur capacité d'action, etc. (Rui, 2016).

Ainsi, nous nous concentrons plus spécifiquement sur le cas de l'ASPH, qui fait partie du réseau associatif de la mutualité Solidaris. La présente analyse se questionne donc sur la pertinence de son rôle au 21e siècle. Pour élargir nos propos, nous nous sommes entretenues avec Edouard Delruelle, professeur de philosophie politique à l'Université de Liège.

De quoi parlons-nous ?

Certains travaux parlent de « corps intermédiaires » pour parler des mutuelles, des syndicats ou encore des associations au lieu d'utiliser le terme de « société civile » (Lohest, 2017). En effet, la « société civile » renvoie à une entité homogène, sans différenciation de toutes les structures qui la composent alors que « les » corps intermédiaires rendent davantage compte de la conflictualité possible entre eux et de la multiplicité des corps qui sont repris sous cette appellation. Mais selon Edouard Delruelle, il est plus approprié de parler de « services d'intérêts généraux ». D'une part, ces entités ne sont pas des services publics appartenant à l'État et d'autre part, elles ne constituent pas un service privé. En cela, ces organisations s'insèrent et fonctionnent entre l'État et les individus.

Ces services d'intérêts généraux participent à l'édification d'un « État social », nous explique Edouard Delruelle². Celui-ci est composé de trois piliers et de trois leviers.

Les trois piliers sont :

1. Des services publics
2. La sécurité sociale
3. Le droit du travail

Les trois leviers sont :

1. Une politique de régulation avec pour objectif le plein-emploi
2. Une politique de redistribution des richesses (cotisations et impôts progressifs) afin de viser la cohésion sociale
3. Une politique de concertation sociale afin d'encadrer les négociations entre employeurs et travailleurs.

¹ Etude « Noir, jaune, blues 2017 : Quel monde voulons-nous bâtir » consultable via : <http://www.cecinestpasunecrise.org/content/uploads/2017/05/Noir-Jaune-Blues-Rapport-denquete-complet-Dec-2016-.pdf>

² Pour plus d'informations sur l'État social, nous vous invitons à télécharger le Manifeste pour un Pacte social et écologique, disponible à cette adresse : <http://pactesocialecologique.org/>

Et l'ASPH dans tout cela ? bref historique

À l'origine, l'Association Socialiste de la Personne Handicapée est la résultante des “piliers” qui structurent traditionnellement la vie sociale belge. Au 19^e siècle, en partant du pilier catholique, qui prédominait à l'époque, un pilier socialiste ainsi qu'un pilier libéral ont vu le jour. Le pilier socialiste avait pour but de défendre les ouvriers, de s'intéresser à la question sociale et penser l'unité entre la liberté et la solidarité. Le pilier libéral s'est globalement davantage centré sur l'enseignement, la liberté de conscience et la laïcité.

Ainsi, chaque pilier défendait certaines valeurs et pouvait être lié l'un à l'autre en fonction de différents projets. Chaque pilier a créé ses propres services, tels qu'une mutuelle, un syndicat, des regroupements professionnels, des relais politiques ainsi que des mouvements de jeunes, d'adultes, de personnes en situation de handicap, de femmes et de personnes âgées (Dobbelaere et Voye, 2012). L'Association Socialiste de la Personne Handicapée, née dans ce contexte-là, est donc une orientation prônant la solidarité, le respect de la liberté individuelle et l'égalité entre les individus.

Bien que l'ASPH porte toujours en sa dénomination la mention « socialiste », les combats d'aujourd'hui dépassent largement l'orientation politique d'autrefois. En effet, jusque dans les années 1960, les individus passaient toute leur vie dans un seul pilier (dans le cadre de l'enseignement, des mouvements de jeunesse, de leur mutualité, leur syndicat, le parti politique pour lequel ils votaient, etc.) (Dobbelaere et Voye, 2012). Aujourd'hui, les identités ne sont quasi plus fondées sur des orientations politiques, mais davantage sur des combats se rapportant à des causes communes, telles que le climat, l'égalité entre les sexes et l'interculturalité.

Quel rôle pour l'ASPH aujourd'hui ?

Au vu de cet historique et l'émergence de nouveaux mouvements sociaux, le rôle de l'ASPH peut donc être questionné : est-il encore pertinent qu'une association créée il y a un siècle sur des bases spécifiques perdure dans le temps ?

En tant qu'association défendant les droits des personnes en situation de handicap, de maladie grave ou invalidante et sensibilisant le grand public et compte tenu de l'enjeu croissant relatif aux inégalités, au droit à la justice, etc., il semble évidemment pertinent de maintenir et renforcer notre mission première et de continuer à mener des campagnes de sensibilisation et des projets avec et pour les personnes en situation de handicap. Ensuite, bien que l'association soit adossée à la mutualité, elle dépend d'autres sources de financement et en cela, elle a un rôle non négligeable de contre-pouvoir. En effet, face à la montée d'un néolibéralisme particulièrement défavorable aux personnes fragilisées, et notamment les personnes en situation de handicap, ce rôle de contre-pouvoir fait partie de l'ADN de l'association et doit être encore davantage renforcé. En ce sens, l'ASPH rédige régulièrement des interpellations politiques, des communiqués de presse, des cartes blanches, des analyses et des études qui permettent de se questionner toujours davantage, mais aussi de dessiner des propositions de construction d'une société plus inclusive et solidaire. Mais, au vu du contexte précédemment explicité, le rôle des corps intermédiaires, dont celui de l'ASPH, ne doit-il pas encore être plus ferme dans ses revendications afin d'atteindre ses objectifs ?

Ensuite, l'ASPH se doit également de suivre de près et s'impliquer dans les mouvements sociaux qui se mettent en place actuellement. En effet, l'évolution des rassemblements de citoyens a mené aujourd'hui à la montée de mouvements sociaux transversaux tels que les « gilets jaunes », les mouvements écologistes, féministes, antiracistes, altermondialistes et de défense des droits de l'homme. Ceux-ci structurent de plus en plus la scène publique. Selon Edouard Delruelle, ces mouvements n'accepteront pas d'être « récupérés » par des associations déjà existantes. Ainsi, il est primordial de se questionner sur le rôle, la bonne place et la forme des corps intermédiaires.

Nous sommes dans une nouvelle ère et les corps intermédiaires doivent repenser leurs actions avec cette nouvelle donnée. Comment collaborer vers un objectif souvent partagé, tout en préservant l'identité propre des différentes parties dont c'est la force ? Un des enjeux est de s'ouvrir davantage sur le monde, élargir les concertations et les co-constructions. Que ce soit des associations représentatives d'usagers, des mouvements citoyens ou des individus isolés concernés par un même combat, nous devons rentrer aujourd'hui dans une démarche de construction collaborative plus forte autour des projets et des revendications. Celle-ci, loin d'être évidente, assure à l'ASPH et plus généralement aux corps intermédiaires de ne pas être déconnectée du terrain et d'appliquer une convergence des luttes. De cette manière, nos méthodologies de travail évoluent. Le mémorandum 2019³ de l'ASPH en est la preuve : il est le résultat d'une implication des personnes en situation de handicap dans la construction des revendications et propositions, mais aussi la voix portée par 8 associations⁴ du secteur large du handicap (sensoriel, physique, mental ...). Même si ce travail est perfectible, il constitue selon nous une piste intéressante.

Finalement, quel est notre rôle en tant qu'association « socialiste » ? Ne doit-on pas supprimer cette appellation historique, même si elle reste évidemment dans notre vecteur idéologique progressiste ? Nous travaillons tous les jours avec des personnes venues de tous horizons et réseaux, affiliées à différentes mutuelles, mais aussi aux idéaux politiques différents. À l'ASPH, toutes les personnes en situation de handicap ont toujours été défendues par notre association quand leur situation le nécessite. Faire un tri parmi ces personnes n'aurait aucun sens, raison pour laquelle il ne s'appliquera jamais au sein de l'ASPH. De plus, les citoyens ne se définissent plus tellement selon les trois piliers historiques : « catholique », « socialiste » ou « libéral ».

L'ASPH, bien qu'adosée à un service d'intérêt général, est donc une organisation citoyenne à part entière. Elle existe de manière autonome, grâce à son statut d'association indépendante et sa reconnaissance en éducation permanente. Cette organisation est dotée de deux objectifs principaux, indépendamment de son histoire : d'une part, défendre les sans-voix, les personnes oubliées, exclues de la société et d'autre part, soutenir et collaborer avec des acteurs émergents, par exemple lors d'initiatives créées par des personnes en situation de handicap.

Les services d'intérêts généraux et les organisations citoyennes, bien que leurs rôles soient mouvants, ont toute leur pertinence dans le contexte actuel. D'ailleurs, le Baromètre « Confiance et Bien-être 2019 » de l'Institut Solidaris⁵ réalisés auprès de 1064 Belges francophones (pas tous affiliés) a montré

³ Pour plus d'informations, veuillez consulter le Mémorandum de l'ASPH à cette adresse :

<http://www.asph.be/NotreAssociation/NotrePositionnement/Memorandum/Pages/Elections-2019.aspx>

⁴ ABMM - Altéo - APEPA asbl - ASPH asbl - CONSTELLATIONS asbl - Inclusion asbl - Ligue Belge de la Sclérose en Plaque - Ligue Braille asbl, notamment unies autour de 11 priorités communes lors d'une interpellation demandant la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les accords gouvernementaux régionaux.

⁵ Enquête disponible ici : <http://www.institut-solidaris.be/index.php/barometre-confiance-bien-etre-2019/>, consulté le 12/09/2019

que les deuxièmes acteurs en lesquels les affiliés avaient le plus confiance étaient les mutualités. Les derniers acteurs, ceux pour lesquels les citoyens ont jugé qu'ils n'avaient pas d'influence sur leur qualité de vie, sont les gouvernants politiques et les partis politiques eux-mêmes.

Nous constatons donc que les idéologies politiques sont de moins en moins prégnantes et que le rôle des mutualités, telles qu'elles soient, avec leur réseau, a encore tout son sens. D'ailleurs, bien des enjeux sociétaux apparaîtront dans les années à venir, tels que le vieillissement de la population qui engendreront davantage de précarité et d'investissement dans les soins de santé. Plus que jamais, les mutualités et les associations auront un rôle à jouer pour militer et orienter les politiques de manière à ne laisser personne « au bord de la route ». Notre rôle de lobbying est indispensable envers tous les partis politiques. Notre combat concerne un meilleur vivre ensemble et une qualité de vie pour toutes les personnes en situation de handicap.

Conclusion

À l'heure où les votes protestataires pour les partis d'extrême droite et d'extrême gauche se font sentir, où l'abstention d'une partie de la population est grandissante, notamment parmi les personnes en situation de handicap, où les postures de repli sur soi et de stigmatisation sont en croissance, les associations, les syndicats et les mutuelles ont toute leur place dans le maintien d'un État social et démocratique. Ces services d'intérêts généraux et ces associations collectives ont une proximité que les États ne possèdent pas et sont les plus à même de défendre le droit des personnes en situation de handicap et de faire monter la voix des citoyens avec eux pour faire évoluer la société. Il est important de ne pas mettre sous silence leur rôle de contre-pouvoir et de tout mettre en œuvre pour les faire perdurer et en assurer la diversité.

Sources

- Dobbelaere, K., et Voye, L. (2012). Portrait du catholicisme en Belgique. *Portraits du catholicisme. Une comparaison européenne, Rennes, Presses universitaires de Rennes*, 11-61.
- Lohest, G. (2017), Les « corps intermédiaires », un concept vital. *Points de Repères*, n°48
- Rui, S. (2016). La société civile organisée et l'impératif participatif. Ambivalences et concurrence. *Histoire, économie société*, 35(1), 58-74.

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis presque 100 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

Nos services

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez-le **02/515 19 19** du lundi au jeudi de 8h30 à 15h et le vendredi, de 8h30 à 11h.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement, Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie

chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles
Tél. 02/515 02 65 — asph@solidaris.be